

Compte rendu de la réunion de Conseil municipal du 18 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aubin-Saint-Vaast, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Madame Betty DEMAREST, maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le maire le douze décembre deux mille quatorze.

La séance a été publique.

Présents : Mesdames Betty DEMAREST, Corinne DELCOURT, Mélanie FAUQUET, Corinne TINCHON, Catherine VICTORIA, Messieurs Fabrice DELTOUR, Fabrice VERJOT, John BARBER, Sébastien DELCOURT, Marc-Henri MAHIEU, Philippe PENET et Olivier POCLET.

Absent : Monsieur DENEUVILLE Michel

Mélanie FAUQUET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Révision de prix et de durée des concessions au columbarium

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée de l'installation en avril 2009 d'un columbarium au cimetière pouvant accueillir dix familles pour y déposer des urnes cinéraires. Elle indique, qu'à ce jour, seules deux cases ont été vendues. Madame le Maire rappelle que par délibération du 25 mai 2012 la concession était perpétuelle et que son prix était fixé à 800.00 € la case. Madame le Maire propose de revoir la durée et le prix de concession du columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter au choix la durée de concession du columbarium à trente années et de fixer le prix à 600.00 € la case, ou à quinze années et de fixer le prix à 300.00 € à compter du 1^{er} janvier 2015. Les propriétaires devront également s'acquitter, en sus du montant de la concession, de la taxe départementale, de la taxe communale, ainsi que des frais d'assiette.

Objet : Location de l'appartement au-dessus de la mairie

L'appartement du premier étage au-dessus de la nouvelle mairie, au 317, rue du Grand Pont sera mis en location à partir de janvier 2015. Le montant du loyer doit être déterminé ainsi que le montant de la caution. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le loyer à hauteur de 500.00 euros par mois et à 500.00 € le montant de la caution. A ce loyer s'appliquera l'I.R.L. (Indice de référence des loyers).

Objet : Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour de grosses réparations sur trottoirs desservant des équipements d'intérêt public Rue du Grand Pont.

Madame la Présidente a ouvert la séance, et a indiqué que la commune a pour projet de grosses réparations sur trottoirs desservant des équipements d'intérêt public (mairie, école, boulangerie) rue du Grand Pont et dans un même temps la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduites. Ces travaux concernent un trottoir sur deux, côté pair, débutant au monument aux Morts jusqu'à la sortie du village. Le financement de l'opération, d'un montant subventionnable de 34 679.00 € H.T., serait assuré par un autofinancement de 13 841.60 € en fonds propres, de subventions attendues

pour un montant de 6 935.80 € de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et de 13 871.60 € du Conseil général au titre des amendes police. La discussion étant ouverte, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de grosses réparations sur trottoirs desservant des équipements d'intérêt public Rue du Grand Pont pour un montant global de 34 679.00 € H.T. et sollicite la délivrance d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le Conseil municipal invite Madame le Maire à constituer le dossier pour l'obtention de cette subvention.

Objet : Institution d'une régie de recettes pour le Camping Municipal de la Canche

Madame la Présidente a ouvert la séance et a indiqué au Conseil Municipal la nécessité de créer une régie de recettes pour le Camping Municipal de la Canche à compter du 1^{er} janvier 2015. Le paiement des redevances annuelles et journalières se fait principalement en mairie (notamment le week-end) soit en espèces, soit en chèques bancaires ou encore en chèques vacances A.N.C.V. La régie de recettes doit être gérée par un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. La présidente invite le Conseil Municipal à en délibérer. La discussion étant ouverte, le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes pour le Camping Municipal de la Canche à compter du 1^{er} janvier 2015. Les régisseurs titulaire et suppléant seront désignés par arrêté du maire, ainsi que les modalités de mises en place de la dite régie (acte constitutif d'une régie de recettes).

Objet : Subvention et Décision modificative budgétaire

Madame la Présidente a ouvert la séance et a indiqué au Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention émanant du Collège des 7 Vallées en vue d'un séjour scolaire en Italie. Cette demande concerne quatre enfants de la commune (Théo MARIETTE, Laurine DEMAREST, Hugo POCLET et Rémi CONFRERE). Le Collège sollicite une aide financière de la commune afin que ce projet puisse se concrétiser avec certitude. Madame le maire a également indiqué la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire pour permettre le versement de cette subvention. C'est ainsi qu'elle constate une insuffisance de crédit à l'article 65737 (subventions de fonctionnement versées – autres établissements publics locaux). Elle propose de prélever des crédits inscrits à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) pour un montant de 200.00 €. La présidente invite le Conseil Municipal à en délibérer. La discussion étant ouverte, le Conseil Municipal (excepté Madame Le Maire et Monsieur Olivier POCLET ayant un enfant concerné par cette demande de subvention) prend part à la délibération et décide d'accorder une subvention au collège des 7 Vallées d'un montant de 200.00 € (deux-cents euros) afin de concrétiser le séjour scolaire en Italie des quatre enfants de la commune fréquentant ce collège. De plus, constatant la nécessité de procéder à la décision modificative budgétaire demandée par Madame Le Maire, le Conseil décide de prélever 200.00 € à l'article 6574 pour les imputer à l'article 65737.

QUESTIONS DIVERSES :

- Coffre et alarme mairie : suite à la mise en place d'une régie de recettes pour le Camping Municipal de la Canche, il est nécessaire de faire installer une alarme ainsi qu'un coffre. Des devis seront demandés.
- Cérémonie des vœux : la cérémonie des vœux est fixée au samedi 24 janvier 2015 à 18h.
- Point sur les différentes commissions en questions diverses.
- Fin de la séance.

DÉPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
de MONTREUIL-SUR-MER

Canton d'HESDIN

Commune
d'AUBIN-Saint-VAAST

62140

RECAPITULATIF GARDERIE RPI

Année scolaire 2013 / 2014

GARDERIE	DEPENSES	RECETTES
• Frais d'impression	200.40 €	
• Surveillance garderie	8 041.62 €	
• Tickets vendus 1440 x 2 €		2 880.00 €
TOTAUX	8 242.02 €	2 880.00 €
A la charge des communes	5 362.02 €	

TAUX PARTICIPATIONS DES COMMUNES (50% population + 50% enfants)

Communes	Nombre habitants	Taux	Nombre enfants	Taux	Total
Aubin-Saint-Vaast	760	19	69	22	41
Contes	323	8	22	7	15
Maresquel- Ecquemicourt	908	23	67	21	44
	1 991		158		100 %

La participation des communes s'élève comme suit :

	PART DUE	DEJA PRIS EN CHARGE	A REGULARISER
AUBIN-SAINT-VAAST	2 198.43 €	5 362.02 €	3 163.59 €
CONTES	0 804.30 €		0 804.30 €
MARESQUEL	2 359.29 €		2 359.29 €

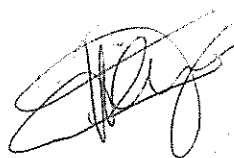
CONTES doit à AUBIN-SAINT-VAAST : 0 804.30 €

MARESQUEL doit à AUBIN-SAINT-VAAST : 2 359.29 €

Fait à Aubin-Saint-Vaast

Le 21 novembre 2014

**Le Maire,
Betty DEMAREST**



R.P.I. AUBIN / CONTES / MARESQUEL-ECQUEMICOURT

RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES PAR LES COMMUNES 2013/2014

	AUBIN-ST-VAAST	CONTES	MARESQUEL
Assistante maternelle	15 617.23		19 076.79
Accompagnant bus		7 696.58	
Piscine			
Fournitures scolaires	55.00 x 69 = 3 795.00	55.00 x 22 = 1 210.00	55.00 x 67 = 3 685.00
Transport	2 509.40		
Classe Neige Classe Verte			12 980.50
Informatique garantie			
Produits laitiers	1 720.15		
Pains	107.20		
Manuels scolaires			
Intervention OTSJ	558.00	186.00	
Maintenance INFOPALE		200.00	1 408.86 0 474.81
Fête Ecoles			
Sous-Totaux	24 306.98	9 292.58	37 625.96
Total Général		71 225.52 €	

TAUX PARTICIPATIONS DES COMMUNES (50% population + 50% enfants)

Communes	Nombre habitants	Taux	Nombre enfants	Taux	Total
Aubin-Saint-Vaast	760	19	69	22	41
Contes	323	8	22	7	15
Maresquel- Ecquemicourt	908	23	67	21	44
	1 991		158		100 %

La participation des communes s'élève comme suit :

	PART DUE	DEJA PRIS EN CHARGE	A REGULARISER
AUBIN-SAINT-VAAST	29 202.46 €	24 306.98 €	+ 4 895.48 €
CONTES	10 683.83 €	09 292.58 €	+ 1 391.25 €
MARESQUEL	31 339.23 €	37 625.96 €	- 6 286.73 €

CONTES doit à MARESQUEL-ECQUEMICOURT : 1 391.25 €
AUBIN-SAINT-VAAST doit à MARESQUEL : 4 895.48 €

Aubin-Saint-Vaast
Le 22 novembre 2014

Le Maire,
Betty DEMAREST

